



2024

SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER

GUIDE DE CANDIDATURE ET D'EMBAUCHE





Notre vision

Être le meilleur service de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs du Canada.

Notre mission

Protéger et éduquer nos clients et notre communauté tout en protégeant notre environnement en fournissant des services professionnels de sauvetage en cas d'incendie d'aéronef.

Nos valeurs

Sécurité, travail d'équipe, responsabilité et innovation



Un message du chef du service incendie

Bienvenue dans notre processus de recrutement 2024. Si les objectifs clairs vous animent et vous cherchez à faire partie d'une équipe de pompiers, pompières et secouristes fière, innovante et dévouée, alors le service d'incendie et de sauvetage de YVR est fait pour vous.

Articulé autour de réelles valeurs, dont l'intégrité, le service d'incendie et de sauvetage de YVR possède une solide culture de diversité, d'inclusion et d'appartenance qui donne à l'équipe les moyens d'accomplir sa mission afin de réaliser sa vision.

Conscient que de nombreuses possibilités s'offrent aux personnes en quête d'une carrière de lutte contre l'incendie, je tiens à vous remercier d'envisager le service d'incendie et de sauvetage de YVR.

Chane Thomas

Chef du service incendie



Guide de candidature et d'embauche 2024 du service d'incendie et de sauvetage de l'aéroport de Vancouver

Bienvenue au processus d'embauche des pompiers/pompières 2024 du service d'incendie et de sauvetage de YVR. Le présent guide a pour but de vous aider à comprendre notre processus. Pour maximiser votre compétitivité, il est important de suivre les instructions et de prêter attention aux détails. Lisez ce guide dans son intégralité avant de poursuivre votre candidature.

Étapes du processus 2024

Les étapes suivantes sont obligatoires et peuvent être modifiées à l'occasion. Elles visent à donner aux candidates et aux candidats un aperçu de notre processus. Les candidates et les candidats avanceront dans le processus le plus rapidement possible, suivant leur progression individuelle à chaque étape. Les étapes et les dates leur seront communiquées directement avant chaque étape pour laquelle leur candidature est retenue.

* Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Étape 1 – Candidature	2 au 16 janvier 2024
Étape 2 – Épreuve écrite	3 au 18 janvier 2024
Étape 3 – Évaluation à la caserne	13, 14, 17, 20 et 21 janvier 2024
Étape 4 – Entrevues devant panel	16 au 24 janvier 2024
Étape 5 – Épreuves physiques	16 au 28 janvier 2024
Étape 6 – Examen médical	21, 24, 28 et 31 janvier 2024
Étape 7 – Entrevue avec le chef du service incendie	22 janvier au 14 février 2024
Étape 8 – Évaluation d'aptitude à la fonction de pompier/pompière	22 janvier au 6 mars 2024
Étape 9 – Offre d'emploi	8 mars 2024

Il est important de lire et de comprendre ce qui suit avant de commencer votre processus de candidature :

- Seules les candidatures envoyées au moyen du système de candidature en ligne de YVR seront acceptées. Les candidatures reçues par tout autre moyen, que ce soit par courriel, télécopieur, dossier papier ou autre, ne seront pas admissibles.
- Il est important d'utiliser une adresse courriel que vous consultez régulièrement. Tout au long du processus de recrutement, les communications avec vous se feront principalement par courrier électronique. Veuillez vérifier régulièrement votre dossier de courrier indésirable afin de ne manquer aucune communication.
- Suivez attentivement les instructions contenues dans le présent guide et dans toute communication ultérieure. À défaut de respecter ces instructions, vous risquez l'élimination de votre candidature.



- Veuillez à remplir correctement votre demande et à inclure tous les documents requis au moment opportun, comme indiqué dans le présent guide et dans toute communication ultérieure.
- Les candidatures incomplètes seront éliminées du processus.
- Les candidatures non accompagnées des pièces justificatives requises ne seront pas prises en considération.
- Exigences de résidence du service d'incendie et de sauvetage
 - En raison de la nature du travail sur appel, tous les employés du service d'incendie et de sauvetage ainsi que ceux qui s'engagent à prendre des missions intérimaires au sein de ce service seront tenus de demeurer dans une zone qui leur permet d'offrir un temps de réponse raisonnable à l'aéroport. Plus précisément, les employés devront résider dans l'une des zones suivantes : District de Squamish, Lions Bay, district de West Vancouver, district de North Vancouver, ville de North Vancouver, Anmore, Port Moody, Belcarra, University Endowment Lands, Vancouver, Burnaby, New Westminster, Richmond, Delta, Surrey, White Rock, Ville de Langley, Canton de Langley, Maple Ridge, Pitt Meadows, Port Coquitlam, Coquitlam ou Abbotsford.
 - Tout endroit qui nécessite des services de traversier pour se rendre au travail, tel que l'île de Bowen ou l'île de Vancouver, n'est pas conforme aux exigences de résidence.
 - L'entreprise mènera des vérifications annuelles de la résidence principale des employés du service d'incendie et de sauvetage.
 - Ces restrictions en matière de résidence entrent en vigueur au moment de l'embauche et constituent une condition d'emploi permanente.
 - Vous devrez payer le coût de toutes les évaluations à l'avance, mais l'Administration de l'aéroport de Vancouver vous en remboursera le montant total au cours de votre période d'essai. Si vous quittez volontairement votre emploi pour quelque raison que ce soit avant d'avoir terminé avec succès votre période d'essai de douze (12) mois, vous acceptez de rembourser intégralement à l'Administration de l'aéroport de Vancouver toutes les dépenses qui vous ont été remboursées. Pour ce faire, vous pouvez soit émettre un chèque à l'ordre de l'Administration de l'aéroport de Vancouver, soit choisir que le montant soit déduit de votre salaire final.



Aperçu du processus d'embauche 2024

Étape 1 – Candidature

Période de candidature

Les candidatures seront acceptées pendant la période du 2 au 16 janvier 2024 et doivent être soumises au moyen du système de candidature en ligne Carrières de YVR, à l'adresse suivante : <https://carrieres.yvr.ca/incendie-de-sauvetage>

N'appellez pas le service des ressources humaines ou le service incendie pour demander si votre candidature a été reçue.

Si vous avez des questions au sujet de l'accessibilité ou besoin d'assistance technique pour présenter votre candidature, veuillez nous contacter à l'adresse careers@yvr.ca.

Service : les courriels au sujet des étapes et des dates subséquentes vous proviendront de F&R_careers@yvr.ca et/ou du service des ressources humaines (donotreply@invalidemail.com). Toute question ou communication sur des sujets autres que des problèmes techniques reliés au processus de candidature doit être adressée à l'adresse F&R_careers@yvr.ca; seuls les courriels envoyés à cette adresse peuvent recevoir une réponse.

Veuillez vous abstenir de contacter le service des ressources humaines ou le service incendie pour connaître l'état d'avancement de votre candidature.

Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées pour vérifier que toutes les qualifications sont remplies et que toutes les certifications ont été téléversées. Les personnes dont la demande n'indique pas qu'elles possèdent toutes les qualifications requises (au moment de la candidature) seront éliminées.

Étape 2 – Épreuve écrite

Cet examen vise à évaluer les compétences des candidates et des candidats pour le poste de pompier/pompière. Des frais d'évaluation de 100 \$ (taxes comprises) seront exigés à cette étape. Les personnes retenues se verront rembourser ces frais durant leur période d'essai.

Les personnes qui avancent dans le processus (dont la candidature témoigne de toutes les qualifications de base) recevront un courriel les informant des détails relatifs au paiement et à l'examen en ligne, y compris la façon de s'y inscrire.

Étape 3 – Évaluation à la caserne



Les candidates et les candidats ayant réussi l'épreuve écrite seront invités à une évaluation à la caserne. À cette fin, ils devront se présenter en personne pour une évaluation. Des frais d'évaluation de 100 \$ leur seront exigés à cette étape. Les personnes retenues se verront rembourser ces frais durant leur période d'essai.

Après l'épreuve physique, les personnes retenues recevront des renseignements détaillés, notamment sur le lieu, l'inscription et la date de l'évaluation. Voici un aperçu de certains éléments de l'évaluation :

6 stations d'épreuves d'habiletés officielles fondées sur les exigences d'emploi prescrites par l'EMA et la NFPA.

1. Simulations d'appels d'urgence médicale
2. Borne d'incendie
3. Déploiement de tuyaux
4. Échelle
5. Enroulement de tuyaux
6. APRA

Les candidates et les candidats devront fournir les certifications requises au panel lors de l'entrevue.

Étape 4 – Entrevue devant panel et vérification des documents

Les candidates et les candidats encore retenus à cette étape seront convoqués en entrevue structurée devant un groupe d'intervieweurs, qui vérifieront notamment les qualifications et la documentation obligatoires. Une liste de finalistes sera dressée en fonction des résultats de cette entrevue.

Preuve de permis de conduire de classe 3 de la Colombie-Britannique et dossier de conduite

Les candidates et les candidats devront fournir la preuve qu'ils sont titulaires d'un permis de conduire valide de classe 3 de la Colombie-Britannique (véhicule manuel ou automatique avec freins pneumatiques) ou d'un permis équivalent délivré par une autre autorité compétente. Les personnes retenues qui possèdent un permis de conduire équivalent provenant de l'extérieur de la Colombie-Britannique devront obtenir un permis de conduire de classe 3 de la Colombie-Britannique sur véhicule à freins pneumatiques comme condition d'embauche dans les 6 mois suivant l'embauche, à leurs propres frais.

Vérification du dossier criminel et du dossier de conduite

Les candidates et les candidats doivent fournir une vérification de dossier criminel et un dossier de conduite à jour. Les dossiers de conduite, personnels et professionnels, doivent remonter à 6 ans et compter moins de 6 points d'inaptitude.



Vérification de la documentation et de la scolarité

Les candidates et les candidats devront fournir des documents qui attestent le niveau de scolarité et/ou les formations exigés.

Tous les coûts associés à l'obtention des documents requis ci-dessus seront à leur charge.

Étape 5 – Épreuves physiques

Les candidates et les candidats devront notamment se soumettre à une épreuve VO2 max et à une épreuve de résistance. Des frais d'évaluation de 250 \$ + TPS leur seront demandés à cette étape. Les personnes retenues se verront rembourser ces frais durant leur période d'essai.

Les personnes retenues passeront aux épreuves physiques. La séance, sur rendez-vous, devrait durer de 45 à 60 minutes, les épreuves physiques en tant que telles nécessitant environ 20 à 25 minutes, y compris les périodes d'échauffement et de récupération.

Épreuve VO2 max :

Les candidates et les candidats devront subir une épreuve VO2 valide auprès de SCIENCED Athletics, de Burnaby (Colombie-Britannique) et en fournir les résultats, qui devront témoigner d'une consommation maximale d'oxygène d'au moins 45 ml/kg/minute. Vous devrez subir une épreuve de capacité aérobie maximale, durant laquelle vous devrez effectuer un protocole progressif de marche/course et de récupération sur tapis roulant. La vitesse initiale devrait être de l'ordre de 5,6 km/h, sur un plan à inclinaison croissante de 0 % à 15 %, suivie d'augmentations de 0,8 km/h sur une pente de 15 % jusqu'à la fin volontaire de l'épreuve.

Durant cette épreuve, vous devrez porter un masque facial unidirectionnel sans réinspiration, les gaz expirés étant recueillis et analysés par un analyseur de gaz métaboliques que vous porterez comme un petit sac à dos. Vous porterez également une ceinture cardiaque qui surveillera votre fréquence cardiaque pendant toute la durée de l'épreuve, ainsi que votre fréquence cardiaque de récupération.

Épreuve de résistance : soulevé de terre

Vous devrez soulever une barre à disques de 80 livres (36 kg) du sol jusqu'au niveau de la taille et la redescendre six (6) fois en utilisant une technique de soulevé de terre. Parmi les critères figurent le poids soulevé (80 lb/36 kg) et la technique (colonne vertébrale neutre, extension du genou suivie de l'extension de la hanche, extension complète du coude et position de la barre par rapport au corps).

Épreuve de résistance : développé des épaules

Vous devrez soulever une barre à disques de 65 livres (30 kg) du niveau des épaules à une position au-dessus de la tête, et revenir au niveau des épaules quatre (4) fois en



utilisant un développé des épaules de base. Parmi les critères figurent le poids soulevé (65 lb/30 kg) et la technique (position des mains, des bras et des coudes par rapport à la barre et au corps, extension du coude et de l'épaule, position de la barre par rapport à la tête lorsqu'elle est complètement soulevée, et colonne vertébrale neutre).

Épreuve de résistance : poignée

Vous devrez prendre un dynamomètre à poignée dans votre main dominante et vous tenir debout avec ce même bras en extension latérale. Au signal, vous devrez serrer le dynamomètre aussi fort que possible tout en expirant jusqu'à ce que vous ne puissiez plus le serrer.

Signalons que la réussite de l'épreuve VO2 et de l'épreuve de résistance ne garantit pas que vous passerez à l'étape suivante du processus de recrutement. Vous pouvez vous retirer volontairement de l'épreuve à tout moment.

Étape 6 – Examen médical

Les candidates et les candidats qui avancent dans le processus seront contactés au moment opportun et invités à prendre rendez-vous pour un examen médical professionnel complet NFPA 1582, administré par Fire Health Services Ltd. Si vous possédez déjà un certificat d'examen médical de pompier/pomprière de Fire Health Services Ltd, celui-ci ne doit pas dater de plus de 6 mois et ne doit pas être soumis avant qu'on vous le demande.

Des frais d'évaluation de 850 \$ vous seront exigés à cette étape. Les personnes retenues se verront rembourser ces frais durant leur période d'essai.

Étape 7 – Entrevue avec le chef du service incendie

Les candidates et les candidats sélectionnés seront conviés à une entrevue avec le chef du service incendie, mené par le chef du service incendie lui-même ou par une personne désignée, en présence d'une personne du service des RH. Les personnes retenues feront l'objet d'une évaluation de leur capacité générale à s'intégrer au poste, au service et à l'aéroport. L'évaluation aura lieu en ligne et sera suivie d'un entretien avec une ou un psychologue du travail.

Vérification des références

Après l'entretien avec le chef du service incendie, les références des personnes présélectionnées seront vérifiées.

Étape 8 – Évaluation d'aptitude à la fonction de pompier/pomprière

Après l'entretien avec le chef du service incendie, les candidates et les candidats sélectionnés passeront à l'évaluation de l'aptitude à exercer la profession de pompier/pomprière. L'évaluation aura lieu en ligne et sera suivie d'un entretien avec une ou un psychologue du travail.



Étape 9 – Offre d'emploi

Offre d'emploi

Les candidates et les candidats retenus à l'issue du processus pourraient recevoir une offre d'emploi pour l'une des deux cohortes. La date provisoire de début sera le 25 mars 2024. Une liste de personnes admissibles pourrait être créée en vue d'une embauche en 2024.



Nous vous remercions pour votre
intérêt envers
le service d'incendie et de
sauvetage de YVR

